



FESASS

*Fédération Européenne pour la Santé Animale
et la Sécurité Sanitaire*

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015 ET D'ORIENTATION 2016



UTILISATIONS FUTURES DES ANTIBIOTIQUES EN ELEVAGE

Bruxelles, le vendredi 18 mars 2016

● Message du Président	3
● Les maladies animales en 2014 et 2015	5
○ Fièvre Catarrhale Ovine	5
○ Peste Porcine Africaine	6
○ Peste Porcine Classique	8
○ Dermatose Nodulaire Contagieuse	9
○ Fièvre Aphteuse	10
○ Tuberculose bovine	10
○ Grippe Aviaire	11
● La Politique de Santé Animale de l'Union	12
○ Le cadre légal adopté	12
○ La liste des maladies et la catégorisation	12
○ La biosécurité et la Loi de Santé Animale	13
○ La Surveillance	14
○ Le projet de règlement sur les médicaments vétérinaires	14
○ Le règlement « contrôles »	14
○ La lutte contre les antibiorésistances	15
○ Le bien-être animal	16
● Autres activités de la FESASS	17
○ Les activités de l'OIE	17
○ Le GF-TADs pour l'Europe	18
○ Un groupe de travail des députés européens	18
○ EPRUMA	18
● Vie de la Fédération	19
○ La FESASS au quotidien	19
○ Une communication renforcée	19
○ La FESASS auprès de ses membres	19
● Annexe 1 : Réflexions sur la liste et la catégorisation	20
● Annexe 2 : Conclusions de la conférence sur les antibiorésistance	22

Message du Président de la FESASS

Nous l'espérons depuis l'année dernière. C'est chose faite aujourd'hui : le règlement relatif aux maladies animales transmissibles a officiellement été adopté par le Parlement européen et le Conseil des Ministres. Il devrait donc entrer en vigueur avant l'été. Cette pierre angulaire du futur cadre réglementaire européen de la Santé Animale devrait être complétée au cours de l'année par l'adoption de la proposition de règlement relatif aux contrôles officiels et la proposition de règlement relatif aux médicaments vétérinaires. Nous disposerons alors d'un ensemble de textes cadres modernisés et adaptés au contexte actuel.



Didier DELMOTTE
Président de la FESASS

Pour la FESASS, il convient de saluer le travail effectué par les Institutions européennes pour parvenir à ce résultat. Certes, il aura fallu près de 10 années pour passer de l'identification du besoin d'un texte cadre à son adoption, mais le projet était très ambitieux et les enjeux considérables. Ce texte est satisfaisant car :

- il renforce l'approche préventive sans négliger l'approche curative,
- il responsabilise tous les acteurs depuis les détenteurs d'animaux jusqu'aux Etats Membres,
- il traite de tous les animaux depuis les animaux de compagnie jusqu'à la faune sauvage,
- et enfin il prend en compte la dimension internationale de la Santé Animale.

Cette satisfaction est toutefois assombrie par trois préoccupations majeures. La première porte sur la crise sans précédent, que traverse le secteur de l'élevage. Faute de rentabilité suffisante, des éleveurs historiques, pratiquant une gestion sanitaire rigoureuse, se voient contraint d'abandonner leur production. Ils laissent alors trop souvent la place à des détenteurs d'animaux non professionnels aux compétences pour le moins limitées. Quant aux éleveurs qui décident de se maintenir, le faible revenu dégagé sur leur exploitation menace leur capacité à investir dans la qualité sanitaire de leurs troupeaux. Au niveau des cours actuels, on peut craindre qu'un grand nombre d'entre eux ne soient plus en mesure que d'assumer la charge des seules exigences réglementaires. Si les maladies règlementées sont bien les plus graves pour l'élevage, il est essentiel de pouvoir intervenir sur toute les pathologies pour des raisons évidentes de bien être des animaux mais aussi de bonne conduite de l'exploitation. Pire si cette situation devait durer, non seulement elle menacerait le statut global des exploitations, mais elle menacerait le maintien d'un maillage vétérinaire suffisant pour garantir l'efficacité du dispositif de Santé Animale en Europe.

Or, deuxième ombre qui accroît nos craintes, les menaces sanitaires demeurent bien présentes aux portes et même à l'intérieur de l'Union. La Peste Porcine Africaine, la Fièvre Catarrhale Ovine, l'Influenza Aviaire, la Dermatose Nodulaire Contagieuse, mais aussi la Tuberculose bovine et la Brucellose constituent avec bien d'autres, autant de menaces qui ne demandent qu'à s'étendre. La mobilisation des services de la Commission et des Etats membres n'est pas en cause, ni celle des éleveurs et des vétérinaires qui se livrent sans réserve à la lutte contre ces maladies dans les zones concernées. Non, c'est le contexte général qui inquiète. A la multiplication des émergences de maladies animales s'ajoutent la multiplication des troubles aux frontières de l'Union et sur le pourtour méditerranéen ainsi que les risques liés à l'accroissement des flux migratoires. En clair, alors que les éleveurs voient leurs moyens d'agir significativement réduits, ils ont la conviction que ce n'est absolument pas le moment de baisser la garde.

Enfin, si le cadre réglementaire européen est modernisé et devrait permettre de mieux répondre à certaines de nos préoccupations, il n'est cependant pas encore opérationnel et les nombreuses avancées apportées devront être confirmées et clarifiées avec les mesures d'application. De plus, l'absence de liens clairs entre le règlement relatif aux maladies animales transmissibles et le règlement financier inquiète car la situation de nos exploitations ne permettra de financer les obligations et responsabilités nouvelles imposées aux éleveurs.

En dépit de ce contexte, dans leur grande majorité les éleveurs veulent continuer, avec l'appui de leurs organisations de Santé Animale, à se mobiliser pour protéger leurs animaux mais aussi les consommateurs et les citoyens.

C'est le sens et c'est l'objectif de leur engagement dans la lutte contre le développement des antibiorésistances (AMR) en partenariat avec les vétérinaires praticiens. Ils ont conscience que les antibiotiques sont précieux pour la santé humaine et pour la santé de leurs animaux. Ils sont déterminés à agir pour garantir l'efficacité des antibiotiques dans le futur. Notre Fédération soutient et encourage les multiples actions de terrain conduites dans ce domaine. C'est pourquoi elle a co-organisé la conférence internationale d'octobre 2015 avec la Présidence Luxembourgeoise et la Commission Européenne.

Fort de succès de cette réunion et des conclusions qui en ont été tirées, la FESASS entend poursuivre sa contribution aux débats européens dans ce domaine. En premier lieu il s'agit des travaux conduits par les Institutions européennes avec la préparation du deuxième plan quinquennal de la Commission. Mais nous attachons aussi une grande importance à l'action partenariales menée par les parties prenantes notamment au sein de la plateforme EPRUMA.

Cette implication de nos organisation est essentielle car la question de l'utilisation des antibiotiques prend une dimension subjective de plus en plus forte. La plus grande vigilance s'impose alors car il y a un véritable risque de voir adopter une réglementation excessive et surtout irréaliste. C'est justement notre crainte face aux résultats du vote du Parlement sur la proposition de règlement relatif aux médicaments vétérinaires. Tout au long des débats parlementaires sur ce projet, la FESASS s'est employée à souligner l'importance pour des soins efficaces aux animaux d'un accès rapide et ciblé aux antibiotiques associé à une utilisation responsable. La faisabilité d'une telle approche est largement confirmée par la pratique quotidienne sur le terrain comme l'a justement démontrée notre conférence. Cependant certains amendements adoptés par le Parlement, sous couvert d'une belle et grande rigueur, compromettent cette exigence et seront contre productifs. Ils risquent d'aboutir à un dispositif inapplicable ou pire, d'inciter à des pratiques frauduleuses. Ce ne saurait pas être acceptable ! Cela ferait presque penser à la prohibition de l'alcool aux Etats Unis au début du siècle dernier ! Nous appelons donc les Institutions européennes à revenir à une approche plus pragmatique, tenant compte des contraintes de terrain sans mettre en cause le sérieux de la prescription et la relation responsable entre l'éleveur et son vétérinaire praticien.

2016 s'annonce donc comme une année encore très chargée pour la Santé Animale européenne. Les défis seront nombreux et notre capacité commune à les relever dépendra des moyens que nous saurons mobiliser. Je pense plus particulièrement à la vaccination contre la Fièvre Catarrhale Ovine et à la nécessité de disposer en quantités suffisantes des vaccins appropriés afin de barrer la route à la progression de cette maladie. Je pense aussi à la Peste Porcine Africaine face à laquelle l'Union investit déjà beaucoup et pour laquelle une politique de coopération audacieuse avec les pays tiers concernés doit être maintenue afin de soutenir directement la lutte dans ces pays. Je pense aussi à la mise en œuvre du règlement relatif aux maladies animales transmissibles et à l'adoption du nouveau plan quinquennal contre les AMR. Deux dossiers pour lesquels la FESASS et ses membres poursuivront les initiatives tout au long de l'année avec la volonté de mobiliser et fédérer les énergies au service de la Santé Animale et de l'Élevage en Europe aujourd'hui et dans le futur.

Maladies animales en 2015 et 2016

L'installation durable des maladies vectorielles dans le Bassin méditerranéen et dans toute la partie méridionale du territoire européen a été à nouveau confirmée en 2015. A la Fièvre Catarrhale Ovine s'ajoute désormais la Dermatose Nodulaire Contagieuse. Venue du Proche Orient, elle a juste mis deux ans pour traverser la Turquie et arriver en Grèce. Ce pays a pratiqué une vaccination à grande échelle avec le soutien de l'Union européenne mais la question est de savoir si celle-ci aura été efficace et permettra de stopper en 2016 cette nouvelle contamination. Une extension à la Bulgarie ou à d'autres Etats des Balkans ouvrirait la voie à la contamination de toute la moitié sud de l'Europe.

Dans le même temps, les autres maladies contagieuses se sont maintenues comme la Peste Porcine Africaine dans les Etats Baltes et en Pologne. Et d'une façon plus grave, d'autres, comme l'Influenza aviaire hautement pathogène en Aquitaine, sont apparues dans de nouvelles zones semant le trouble et démontrant la nécessité d'une plus forte structuration sanitaire collective.

Face à ces différents périls, la FESASS soutient pleinement l'action de la Commission Européenne et des Etats membres concernés. Mais surtout, elle exprime toute sa préoccupation pour les éleveurs qui doivent faire face à ces maladies et qui de surcroît sont souvent confrontés à l'absence d'indemnisation des pertes de productions occasionnées par l'application des mesures sanitaires. Leur sacrifice, assure pourtant la sécurité de toute l'Union.

La Fièvre Catarrhale Ovine

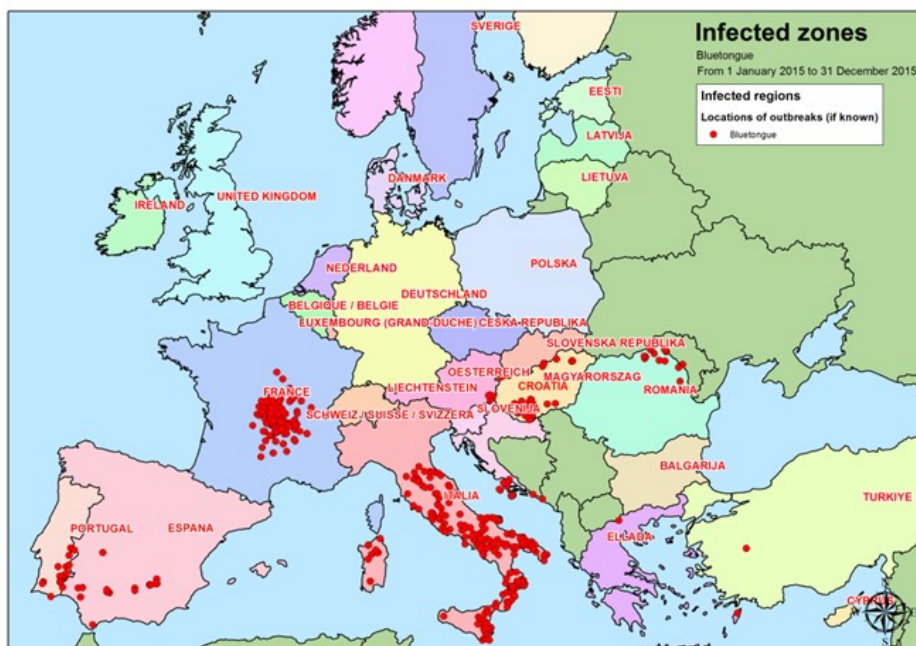
Moins de foyers mais nouvelles progressions géographiques et réémergences

Après la forte très contamination observée l'année dernière dans les Balkans la FCO n'aura donné lieu à la déclaration que de 608 foyers pour toute l'Union (contre 9 407 en 2014). Cette réduction significative est certainement le fruit des campagnes de vaccination, obligatoires ou volontaires, pratiquées en Bulgarie, Croatie, Grèce, Italie, Espagne et Portugal ainsi que les résultats de l'immunisation naturelle. Toutefois cette situation est loin d'être satisfaisante car quatre Etats membres supplémentaires ont été atteints, ou de nouveau atteints, par la FCO en 2015. Il s'agit d'une part de la progression du sérotype 4 qui est maintenant présent en Autriche et en Slovaquie et d'autre part, de la réapparition du sérotype 8 en France continentale et de la réapparition du sérotype 1 au sud du Portugal. Au total pas moins de 5 sérotypes différents sévissent actuellement sur le territoire de l'Union. Cette situation atteste de la réalité de l'exposition de tous les Etats membres à cette maladie. La progression du sérotype 4 au travers de la zone

des Balkans en dépit de la vaccination pratiquée, confirme une nouvelle fois, la difficulté à stopper l'expansion de cette maladie. Pourtant des moyens importants ont été mobilisés par la Commission. C'est ainsi qu'entre 2010 et 2014, la Commission a versé au titre des mesures d'urgence contre la FCO plus de 42 millions d'Euros aux Etats membres et que pour 2016, elle va financer les mesures de surveillance et

de vaccination dans les zones contaminées à hauteur de 7,5 millions d'Euros.

Certes la FCO peut avoir des conséquences extrêmement graves pour les élevages atteints mais celles-ci peuvent grandement varier d'un sérotype à l'autre. Or la réglementation ne fait pas de distinction entre les différents sérotypes de FCO alors que c'est le cas par exemple



Foyers de Fièvre Catarrhale Ovine en 2015

(Source : Commission européenne)

pour la grippe aviaire. Dans la mesure où il semble de plus en plus crédible que l'Europe doit apprendre à « vivre avec la FCO », il nous paraît assez justifié de mener une réflexion sur ce point. Cette préoccupation va au-delà du cadre européen. Elle relève avant tout du Code Sanitaire de l'OIE pour les Animaux Terrestres. Mais la FESASS souhaite que la Commission européenne profite de ses travaux sur la liste des maladies répertoriées et sur la catégorisation pour conduire une réflexion avec les parties prenantes sur la faisabilité d'une telle distinction.

Par ailleurs, dans ce contexte de menace permanente, le recours à la vaccination préventive peut constituer une réponse adaptée à condition d'identifier le ou les sérotypes susceptibles de contaminer les zones concernées et de disposer des quantités de vaccins suffisantes. Pour être efficace à l'échelon régional et au-delà, il doit s'agir d'une démarche collective organisée. C'est pourquoi notre Fédération considère qu'il est nécessaire d'engager une réflexion sur les moyens de faciliter le recours à la vaccination préventive ainsi que sur les modalités d'une utilisation de routine.

A titre d'exemple, il est clair que la vaccination volontaire contre le sérotype 4 qui devrait intervenir ce printemps dans tout le sud de l'Allemagne, va protéger les élevages allemands concernés mais devrait aussi stopper la progression de ce sérotype en créant une « zone tampon » si les éleveurs concernés adhèrent pleinement à cette action. La France, les autres landers allemands et le Benelux devraient ainsi bénéficier des effets positifs de cette mesure de précaution. De plus, cette vaccination qui devrait aussi concerner le sérotype 8 dans le Land de Bade-Wurtemberg, devrait prévenir sa diffusion à l'Allemagne. Le recours à une telle vaccination préventive implique de disposer des vaccins adaptés. C'est dans cet esprit que la FESASS se réjouit que l'Agence Européenne du Médicaments ait rendu un avis favorable en février 2016 à l'utilisation groupée (monovalent ou bivalent) des vaccins contre les sérotypes 1, 8 et 4.

Il faut maintenant que les laboratoires pharmaceutiques engagent la production et que les éleveurs adhèrent massivement à cette action. On mesure ici combien il est important que le dispositif soit simple et que le message politique soit clair quant à la volonté d'encourager un tel recours. Cela impose aussi de

clarifier l'impact de cette mesure sur les échanges.

La Peste Porcine Africaine (P.P.A.)

L'action essentielle des Etats Membres et de l'Union face à une évolution préoccupante dans les pays tiers.

Actuellement, la Peste Porcine Africaine est certainement la menace la plus préoccupante pour l'Union. Cette épizootie est particulièrement virulente et, à la différence de la Peste Porcine Classique, il n'existe pas de vaccin pour protéger les élevages. La lutte passe donc obligatoirement par l'abattage des porcs dans les foyers.

Présente de façon endémique en Sardaigne depuis des années, cette maladie y a régressé en 2015 avec 16 foyers déclarés en élevage (contre 40 en 2014) et 46 sangliers positifs (au lieu de 70 en 2014). Aujourd'hui, c'est la situation dans les trois Etats Baltes et à la frontière orientale de la Pologne qui est la plus grave. La PPA est arrivée dans cette partie du territoire européen après avoir traversé au cours des années précédentes la Russie et le Belarus sans avoir pu y être stoppée – tout au plus ralentie.

Face à l'évolution observée en 2015, trois constats s'imposent

Situation sanitaire de l'Union Européenne en 2014 et 2015

Etats membres	ESB		FCO		DNC		PPC		PPA		Grippe Aviaire Hautement Pathogène	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015
Allemagne	2										3	2
Autriche				4								
Bulgarie			2322									1
Chypre			1									
Croatie			62	22								
Espagne	2	1	424	19								
Estonie									(+41*)	18 (+723*)		
France	2			143								65
Grèce			3143	2		117						
Hongrie			77	37								1
Irlande		1										
Italie			1493	323					40 (+70*)	16 (+46*)	1	1
Lettonie							1 (+27*)	(+5*)	32 (+148*)	10 (+753*)		
Lituanie									6 (45*)	13 (111*)		
Pays Bas											5	
Pologne									2 (+30*)	1 (+53*)		
Portugal	1			27								
Roumanie	2		1885	30								
Royaume Uni	1	2									1	1
Slovénie		1		1								
Total	10	5	9407	608		117	1 (+27*)	(+5*)	80 (+334*)	58 (+1686*)	10	71

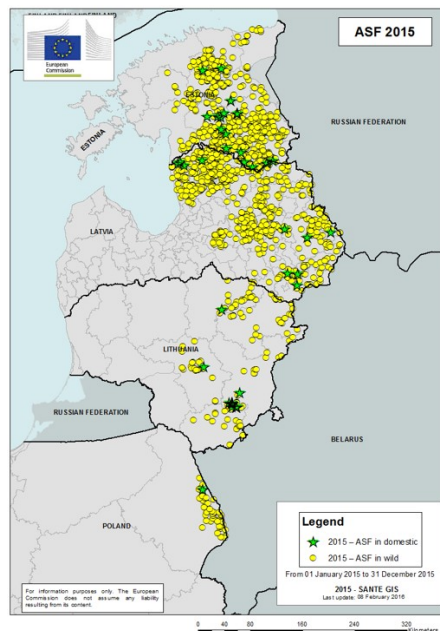
* Foyers chez les sangliers (faune sauvage)

Sources : système ADNS de la Commission européenne et Etats membres

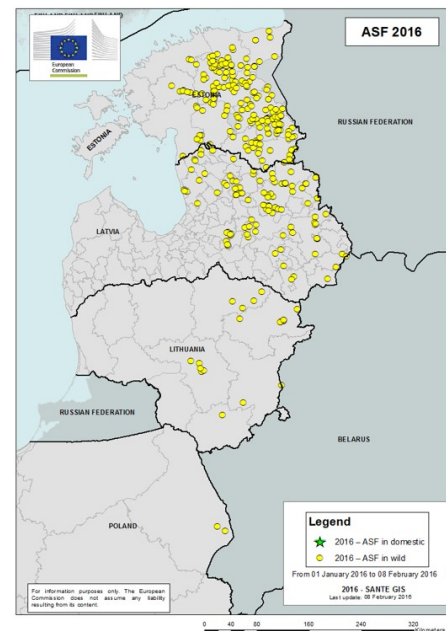
mettant en évidence le rôle déterminant des services vétérinaires des Etats membres et l'intérêt du soutien apporté par l'Union pour lutter contre cette maladie.

Il y a tout d'abord le fait que la maladie ait été contenue dans cette partie de l'Union. Les résultats les plus intéressants étant ceux obtenus par la Pologne qui a enregistré un seul foyer en élevage domestique le 31 janvier 2015 et n'en a pas connu depuis. De même le nombre de sangliers trouvés positifs dans ce pays est de 53 contre 40 l'année précédente. La situation polonaise est intéressante car tous ces foyers sont restés confinés dans une zone à proximité immédiate du Bélarus. A l'inverse la situation dans les Etats Baltes est bien plus préoccupante. Suite à des mouvements frauduleux d'animaux ou de produits animaux en 2014 la maladie a pu pénétrer profondément en Lettonie et en Estonie où une grande partie des foyers se répartit de part et d'autre de la frontière entre ces deux Etats Membres. Toutefois le nombre global de foyers en élevage domestiques a pu être maintenu à un niveau proche de celui de l'année précédente avec 41 foyers en élevage. Mais comme le montre le tableau de la page précédente, cette statistique cache une évolution contrastée puisque l'Estonie n'avait pas connu de foyer en 2014 et qu'elle en a déclaré 18 l'année dernière, le dernier datant du mois de septembre. En dépit de cette progression géographique à l'intérieur des Etats Baltes et de la pression exercée par la contamination de la faune sauvage, il convient de souligner que ces 3 Etats Membres n'ont pas connu de nouveau foyer en élevage depuis le 6 octobre, date du dernier foyer déclaré en Lituanie.

C'est ici le deuxième constat qui semble devoir s'imposer : les efforts demandés aux éleveurs pour renforcer la biosécurité de leurs exploitations sont efficaces. Alors que la PPA continue de flamber dans la faune sauvage (551 sangliers ont été trouvés positifs dans les Etats Baltes depuis le début de 2016), aucun foyer n'est apparu en élevage. Il convient de souligner ce résultat sans pour autant être démesurément optimiste car la menace



Foyers de PPA en 2015
(Source : Commission Européenne)



Foyers de PPA en 2016
(Source : Commission Européenne)

demeure extrêmement forte comme le montre la carte des foyers de la faune sauvage en 2016. On peut considérer que les recommandations de la Stratégie sur la PPA dans la partie orientale de l'Union européenne (SANTÉ/7113/2015) adoptée par la Commission européenne et mise en œuvre par les Etats membres et les éleveurs concernés a permis d'obtenir ce résultat. En effet, ce document cible dans les Etats Membres déjà atteints par la PPA, les voies à suivre afin de réduire les risques de contamination des différents types d'exploitations. Les mesures de protection les plus efficaces auront certainement été l'interdiction des élevages de porcs en plein air afin d'éviter tout contact avec la faune sauvage complétée par toutes une série de mesures de biosécurité visant à éviter tout risque de contamination extérieure (alimentation, mesures d'hygiène, gestion des mouvements animaux,...). De ce fait, cette stratégie doit permettre de maîtriser au mieux les risques de diffusion de la PPA. Cela exige une grande mobilisation de l'ensemble des intervenants et il convient de saluer l'implication des services vétérinaires, des vétérinaires praticiens et des éleveurs dans ce combat permanent.

De fait, avec le grand nombre de sangliers sauvages trouvés positifs (1640 en 2015 contre 264 en 2014) et qui semble encore devoir progresser, on peut considé-

rer que cette maladie est désormais endémique dans la faune sauvage de cette partie de l'Union. Ce troisième constat est aggravé par la situation qui semble prévaloir dans les pays tiers voisins. Celle-ci fait peser sur l'Union une menace permanente de nouvelles introductions de la maladie y compris dans les autres Etats membres de l'Union jusqu'ici indemnes mais qui sont voisins de l'Ukraine.

C'est une problématique grave et face à laquelle l'Union restera dans une situation difficile tant que les pays tiers concernés n'adhéreront pas pleinement à une véritable coopération internationale transparente et coordonnée. L'absence d'information sur les foyers et sur la lutte suivie en Bélarus ne permet pas d'avoir une vision d'ensemble de la situation épidémiologique pour toute cette partie du territoire européen. De plus, les apparentes difficultés rencontrées par les autorités russes et ukrainiennes ne leur permettent pas de maîtriser l'expansion géographique de la maladie. En Ukraine, la PPA est maintenant dans la partie située au sud du Bélarus et s'est donc rapprochée significativement des frontières de l'Union. La Roumanie, la Hongrie et la Slovaquie sont désormais à leur tour directement menacées. Cette évolution est d'autant plus préoccupante que les autorités ukrainiennes doivent faire face à une situation de troubles qui complique l'action

des services publics dans ce pays. C'est pourquoi des mesures importantes de précautions ont été prises par la Commission européenne et les Etats membres concernés avec le renforcement de la surveillance en particulier dans la faune sauvage mais aussi la désinfection des véhicules de transport, le renforcement des mesures de biosécurité en élevage et la sensibilisation des chasseurs conformément à la stratégie évoquée ci-dessus appliquée dans les Etats membres déjà contaminés.

Considérant la situation particulièrement exposée de la Roumanie, la Commission a dépêché en janvier 2016 une équipe d'urgence d'experts vétérinaires de l'Union afin d'évaluer la situation et les besoins dans le but de prévenir au mieux les risques d'introduction et d'anticiper la gestion d'éventuelles contaminations. Elle a fait de même en Moldavie.

La FESASS, comme l'ensemble des parties prenantes européennes investies dans la Santé Animale, est extrêmement préoccupée par la progression de la PPA. Elle estime que la lutte contre cette maladie doit constituer l'une des principales priorités sanitaires de l'Union. Elle tient à soutenir les efforts considérables déjà consentis par l'ensemble des intervenants. La mobilisation du fonds d'urgence de l'Union Européenne et des crédits au titre du soutien aux pro-

grammes nationaux d'éradication et de surveillance constitue un levier essentiel pour contribuer efficacement à l'investissement des pays concernés. Il faut avoir conscience qu'ils sont au front d'un combat déterminant pour l'ensemble de l'élevage porcin de l'Union. L'Europe a un devoir de solidarité envers eux.

Dans ce cadre notre Fédération souligne son adhésion complète à la stratégie développée par la Commission et les Etats membres à la fois en direction des élevages et de la faune sauvage. Elle demande que les moyens nécessaires à l'application de cette stratégie soient renforcés pour la Roumanie, la Slovaquie et la Hongrie. Nos organisations sont également très favorables à ce que l'Union apporte tous les soutiens nécessaires auprès des autorités vétérinaires ukrainiennes.

Enfin nous considérons aussi avec beaucoup d'intérêt la plateforme mise en place par le GF-TADs pour l'Europe qui maintient un certain niveau de coopération avec les pays tiers concernés grâce à l'implication de l'OIE et de la FAO en plus de la mobilisation des services de la Commission européenne.

La FESASS mesure également les efforts consentis en matière de recherche sur la PPA. Ils sont absolument nécessaires car les besoins sont nombreux. Bien évidemment, et même si la possibilité d'obtenir un vaccin efficace contre cette maladie de-

meure encore incertaine, notre Fédération considère que la recherche dans ce domaine doit être prioritaire.

Face à cette maladie, notre Fédération reste mobilisée. Pour 2016, elle prévoit de s'appuyer sur son groupe de travail porcin pour organiser un atelier sur ces différentes problématiques afin de contribuer aux efforts de sensibilisation et d'échanger avec les éleveurs des pays concernés. Nous avons conscience que les éleveurs confrontés à la PPA devraient aussi pouvoir disposer d'outils collectifs pour leur permettre de mieux coordonner leurs efforts respectifs. Nous souhaitons pouvoir débattre de cette question au cours de cet atelier.

La Peste Porcine Classique (PPC)

Poursuite des programmes de surveillance et d'éradication.

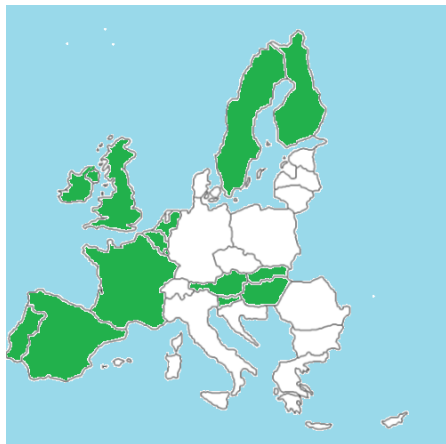
La situation de l'Union en matière de Peste Porcine Classique (PPC) continue de s'améliorer. Les progrès significatifs enregistrés sont dus aux programmes nationaux de surveillance et de vaccination de la faune sauvage conduits par les Etats Membre avec le soutien financier de l'Union. Mais, comme pour la PPA, l'Union n'est pas à l'abri de l'entrée sur son territoire de sangliers infectés depuis les pays tiers voisins. C'est ce qui s'est passé au cours de ces dernières années en Lettonie. Et c'est dans cet Etat Membre qu'ont été trouvés les 5 seuls sangliers positifs à la PPC pour toute l'Union en 2015. Là encore, la proximité du Bélarus et de la Russie pèsent sur le contexte épidémiologique de la zone frontalière de ce pays.

La FESASS constate avec grand intérêt le succès rencontré par la lutte dans toute la péninsule des Balkans. Les campagnes de vaccination orale de la faune sauvage menées dans toute cette zone devraient permettre d'atteindre l'éradication assez rapidement. Il convient de poursuivre ces programmes. Ils contribuent également à la sensibilisation des éleveurs et au développement des mesures de bio-



sécurité. C'est un résultat très positif d'une façon générale mais encore plus intéressant dans le contexte de menaces de propagation de la PPA. Au total, la Commission a prévu un montant de 2,57 millions d'Euros en 2016 (contre 1,9 en 2015) pour soutenir les programmes présentés par 6 Etats Membres (Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Roumanie et Slovaquie).

Notre Fédération tient à souligner l'intérêt de cet investissement. Il a permis dans le passé d'assurer la lutte dans d'autres Etats Membres et garantir une protection globale dans l'Union. Grâce à cette politique offensive, 14 Etats Membres de l'Union européenne ont vu leur statut officiellement indemne de PPC reconnu par l'OIE lors de sa session générale de mai 2015 (voir carte ci-dessous). Le travail engagé contre cette maladie a donc porté ses fruits, il convient de le mener à son terme, c'est-à-dire permettre aux 14 autres Etats membres de l'Union d'obtenir aussi ce statut. Cela imposera nécessairement de maintenir et probablement renforcer la coopération engagée contre cette maladie avec les pays tiers voisins.

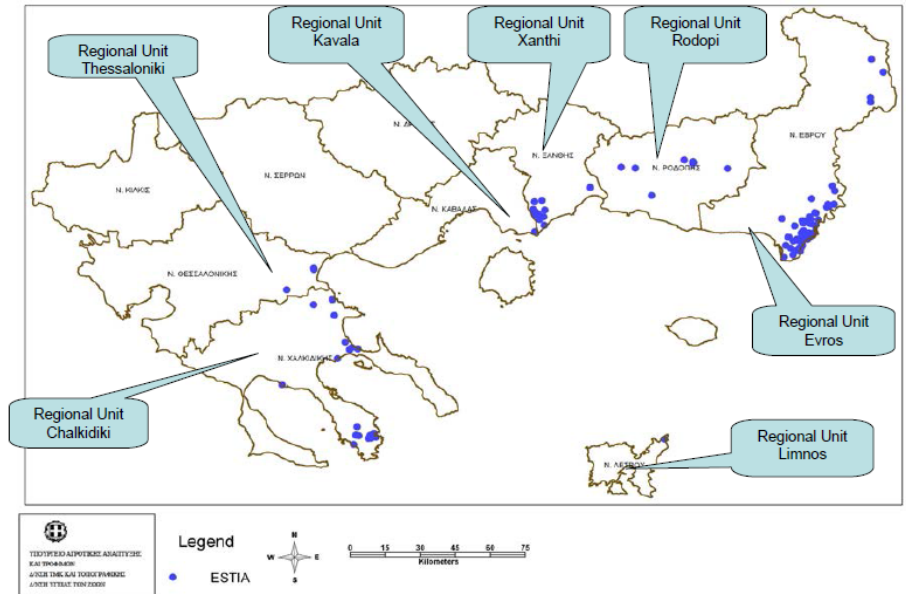


Etats Membres de l'Union officiellement indemnes de PPC
(Source : OIE et FESASS)

La Dermatose Nodulaire Contagieuse (DNC)

Une nouvelle maladie vectorielle dans l'Union

Parmi les autres dangers sanitaires, la Dermatose Nodulaire Contagieuse constitue une nouvelle préoccupation pour les éle-



Dermatose Nodulaire Contagieuse en Grèce en 2015
(Source : Services Vétérinaires grecs)

veurs européens. Cette maladie virale des bovins peut conduire à la mort des animaux atteints et provoque des pertes économiques importantes. Elle est transmise par des insectes piqueurs. Après avoir progressé ces dernières années dans le Proche Orient, les premiers foyers de cette maladie sont apparus en Grèce fin août 2015 dans la région d'Evros voisine de la Thrace turque.

Malgré la mise en place rapide des mesures d'urgence prévue par la réglementation européenne (principalement abattements sur foyers, restrictions aux mouvements avec instauration de zones de protection et de surveillance), la maladie a progressé sur le territoire grec. 117 foyers ont ainsi été déclarés par cet Etat Membre en 2015. Début 2016, le total des animaux abattus s'élevait à 6 000 têtes. Un programme de vaccination d'urgence a été pratiqué dans 6 unités régionales (voir carte ci-dessus), 150 000 animaux ont ainsi été vaccinés.

Cette contamination était redoutée par la Commission européenne et les Etats Membres compte tenu de la progression observée en Turquie les années précédentes. La Commission avait donc saisi l'EFSA afin de disposer d'un avis scientifique à jour sur cette maladie. Il s'agissait principalement de préciser le

profil de la maladie sévissant au Proche Orient, d'évaluer le risque de son introduction dans l'Union et sa vitesse de diffusion ainsi que le risque qu'elle devienne endémique et son impact. L'EFSA a confirmé que le risque de contamination de la Grèce était d'autant plus important que la situation en Turquie se dégradait avec une prévalence croissante. Le scénario retenu par l'EFSA avec la contamination d'élevages dans la région frontalière d'Evros s'est donc malheureusement vérifié. De fait, grâce aux recommandations de l'EFSA et à l'application rapide des mesures de lutte et de protection, la contamination a pu être relativement maîtrisée (limitée au territoire Grec) et celle-ci correspond d'ailleurs assez bien à l'un des scénarii les plus optimistes de l'EFSA. Mais il est encore trop tôt pour être certain que la maladie ne va pas s'installer durablement en Grèce ni se propager à la Bulgarie voire au-delà. Pour l'EFSA, outre la rapidité de réaction après détection, la problématique essentielle porte sur les mouvements illégaux d'animaux vivants qui peuvent conduire à la diffusion sur longue distance de la maladie. L'EFSA recommande donc de s'assurer de la plus grande sensibilisation de tous les opérateurs et de la vigilance absolue des services de contrôle. Dans le contexte de mouvements migratoires importants depuis les zones contaminées, les risques de diffusions sont significative-

ment accrus. La FESASS demande donc que l'Union et les Etats membres entreprennent une campagne de sensibilisation de tous les intervenants et de formation des vétérinaires. Cette campagne devrait être menée, au moins, tout au long des voies potentielles de diffusion de la DNC identifiées par l'EFSA. Notre Fédération demande que la Commission et les Etats membres de la zone étudient les possibilités de stratégie commune à toute la péninsule des Balkans afin d'anticiper une éventuelle diffusion de la maladie à d'autres pays.

La Fièvre Aphteuse

De nouveaux foyers dans le Maghreb en 2016

En 2015, la Fièvre Aphteuse (FA) a sévi à nouveau en Algérie et est apparue au Maroc. Les foyers déclarés sont bien moins nombreux qu'en 2014 et ils se sont concentrés géographiquement. En Algérie, ils sont apparus dans des wilayas épargnées par la FA en 2014. Les 6 foyers marocains sont tous situés dans la zone Casablanca-Settat. Cette réapparition près de 6 mois après les derniers foyers déclarés en 2014 par les autorités algériennes et la propagation au Maroc attestent d'une circulation de la maladie favorisée par des mouvements animaux insuffisamment contrôlés. Il y a donc permanence du danger. La vaccination pratiquée en 2015 avec l'appui de l'Union européenne dans toute la zone et la réaction rapide des autorités vétérinaires algériennes et marocaines ont permis de limiter ce nouvel épisode mais de nombreux progrès sont encore nécessaires pour assurer une meilleure prévention. Un séminaire a été organisé dans le cadre du REMESA (Réseau Méditerranéen de Santé Animale) avec l'appui de l'OIE et de la Commission européenne pour la Fièvre Aphteuse de la FAO fin août 2015. Il avait pour objectifs de tirer les enseignements de l'épisode de 2014 et de formuler des recommandations pour une stratégie régionale en matière de FA. Les voies de progrès identifiées portent à la fois sur les mesures de prévention, de lutte, de communication et sur la disponibilité des moyens humains et financiers. Nous retiendrons ici :

- Le renforcement des contrôles des animaux aux frontières des pays du Maghreb et la lutte contre les mouvements frauduleux,
- Une meilleure connaissance des mouvements animaux avec la mise en place d'une réelle identification et de mesures de traçabilité,
- Le renforcement de la surveillance active et passive,
- La création d'une banque régionale de vaccins/antigènes,
- L'appui financier pour l'indemnisation des éleveurs suite aux abattages.

Ses recommandations sont toutes très pertinentes. Fort de notre propre expérience, nous mesurons combien le respect de ces différents points garantit l'efficacité des mesures de lutte.

Nous avons aussi conscience que les actions conduites au Maghreb contribuent à la protection du territoire européen face à la Fièvre Aphteuse. C'est pourquoi nous soutenons aussi l'initiative conduite sous l'impulsion du REMESA visant l'adoption d'une stratégie harmonisée de vaccination contre cette maladie dans les pays d'Afrique du Nord. Il convient également de prendre en compte la situation en Turquie car la FA y demeure très présente avec 256 foyers en 2015 et déjà 72 foyers pour le début de 2016.

D'une façon générale, le Bassin méditerranéen demeure au centre des préoccupations face aux maladies exotiques. Lieu traditionnel d'échanges, carrefour entre l'Afrique, le Proche-Orient et l'Europe, il constitue naturellement et historiquement une voie privilégiée de passage et donc potentiellement d'introduction des maladies. La PPR présente, elle aussi, en Turquie et au Maroc fait partie de ces dangers.

Notre Fédération renouvelle sa demande auprès de la Commission afin de mettre en place un groupe de travail avec les organisations concernées pour définir les actions de sensibilisation et de formation à conduire face aux maladies exotiques qui sont aux portes de l'Union. Parallèlement, il est vital de renforcer les ac-

tions de partenariats sanitaires avec les pays tiers concernés.

La Tuberculose bovine

Une évolution à l'OIE source d'espoir pour adapter la lutte

La FESASS demeure attentive à la situation sanitaire de l'Union face à la Tuberculose bovine. D'abord parce qu'elle continue de sévir dans trop d'élevage en Europe bien que l'Union engage près de 40 % de ses crédits disponibles au titre des programmes nationaux contre cette maladie. Ensuite parce qu'elle donne lieu à des réémergences préoccupantes dans plusieurs Etats membres pourtant officiellement indemnes. Il ne s'agit pas d'une situation anecdotique. En 2015, 156 foyers ont été déclarés dans 8 Etats Membres ou Régions d'Etat Membre indemnes de cette maladie.

Cette situation nous a conduit à de nombreuses reprises à demander l'adaptation de la réglementation aux réalités épidémiologiques et aux avancées techniques et scientifiques. C'est une nécessité pour permettre de progresser dans la lutte engagée et faire face à l'extension de la contamination dans la faune sauvage.

Or, au cours de sa Session Générale de mai 2015, l'OIE a inscrit le test gamma interféron dans son registre des kits de diagnostic certifiés. Il s'agit maintenant de préciser les modalités de son utilisation. De plus avec l'adoption de la Loi de Santé Animale, la Commission va devoir reprendre les dispositions de la directive 64/432 consacrées à cette maladie. Compte tenu de ces éléments, nous renouvelons notre demande de création d'un groupe de travail du Comité Consultatif Santé Animale regroupant les parties prenantes concernées et ayant pour objectif d'analyser les différentes pistes permettant d'améliorer l'efficacité de la surveillance, de la prévention et de la lutte.

La Grippe Aviaire

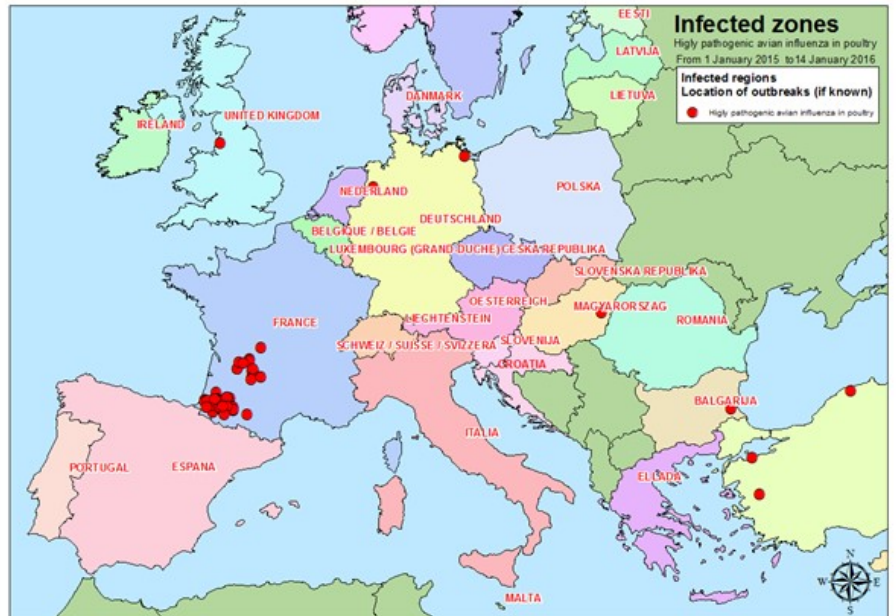
Une contamination exceptionnelle dans l'Union

L'Influenza Aviaire hautement pathogène a pris une dimension exceptionnelle en 2015 au sein de l'Union avec la contamination d'une partie importante de la filière palmipède en France. Avec 75 foyers concentrés dans 8 départements du Sud-Ouest de la France cet épisode est exceptionnel par sa dimension et la nature des virus impliqués qui proviendraient de mutations de virus faiblement pathogènes.

Face à cette situation exceptionnelle, les autorités ont décidé d'imposer des mesures drastiques avec un vide sanitaire de 3 mois dans tous les élevages de la région en même temps. L'avifaune ne semble pas avoir joué un rôle épidémiologique dans cet épisode.

D'autres foyers, sans lien épidémiologique avec les foyers français, ont été déclarés en Allemagne, Bulgarie, Hongrie et Royaume Uni. Cette situation confirme que l'Europe est exposée à cette maladie et impose le maintien d'une grande vigilance.

La FESASS, est préoccupé par la situation économique des éleveurs soumis au vide sanitaire en France et souhaite que face à cette maladie, la Commission encourage les éleveurs de vo-



Influenza Aviaire en 2015
(Source : Commission Européenne)

lailles et plus particulièrement ce de la filière palmipède à s'organiser collectivement. Il y a aussi la nécessité de veiller aussi à l'application des règles de biosécurité chez les détenteurs de faibles effectifs. C'est justement l'un des objectifs de la nouvelle réglementation.



(Crédit : Pascal Xicluna / Min. Agriculture Fr)

La politique de Santé Animale de l'Union

Les perspectives ouvertes par le mandat de négociation sur la proposition de « Loi de Santé Animale (LSA) » donné par le Conseil des Ministres de décembre 2014, ont été confirmées dans les faits puisque le 1er juin 2015, les trois Institutions Européennes parvenaient à un accord politique sur ce texte. La volonté d'aboutir était très forte, mais les exigences du processus institutionnel ont retardé la validation formelle qui n'a pu s'achever que le 8 mars dernier. Nous pouvons accueillir avec satisfaction ce texte qui est le fruit d'un très long et très ambitieux travail pour lequel notre Fédération s'est beaucoup investie.

Mais une fois la clef de voute sculptée, il faut la positionner et apporter tous les éléments d'architecture nécessaires pour qu'elle puisse pleinement occuper sa place et remplir sa fonction. En termes plus juridiques, ce règlement constitue le texte cadre. Il faut maintenant le mettre en œuvre dans le respect des pouvoirs confiés à la Commission. Comme pour la construction d'un édifice important, cela va nécessiter à nouveau du temps, beaucoup de temps. La FESASS sera volontairement mobilisée tout au long de ce processus et continuera de formuler des propositions concrètes sur la base de l'expérience de terrain de ces membres.

Le cadre légal de la stratégie de Santé Animale Européenne officiellement adopté

Des grands principes fixés pour la prévention, la lutte, la surveillance, la traçabilité et les échanges.

Traduire un objectif ambitieux - la modernisation et l'adaptation de la politique de Santé Animale de l'Union- en un texte juridique simple et clair, voilà le défi relevé ! Il s'agissait de reprendre et d'adapter aux enjeux actuels, les grands principes de la réglementation européenne de la Santé Animale élaborés au cours des 50 dernières années. Face à l'ampleur du projet, les Services de la Commission ont voulu rassurer et ils ont précisé qu'il ne s'agissait pas de révolutionner le dispositif actuel mais simplement de le faire évoluer afin qu'il permette une gestion de la Santé Animale plus préventive et plus cohérente avec les autres politiques de l'Union. Certes, les grands principes du droit européen sont bien repris dans le règlement relatif aux maladies animales transmissibles, mais la révolution c'est de disposer dans un seul texte, bien ordonné, des dispositions légales qui étaient « éparpillées » dans 40 textes juridiques différents. La révolution, c'est aussi d'avoir un cadre qui concerne tous les animaux terrestres et aquatiques, tous les détenteurs (professionnels, amateurs, propriétaires d'animaux de compagnie,...). La révolution c'est



aussi de disposer d'une liste unique des maladies animales transmissibles réglementées au niveau européen. La révolution c'est d'ouvrir des possibilités d'interventions sanitaires dans la faune sauvage. Enfin et surtout, la révolution c'est de changer le paradigme sanitaire et d'affirmer juridiquement que « mieux vaut prévenir que guérir » !

La FESASS tient à souligner l'esprit constructif et ouvert qui a habité les rédacteurs de ce texte ainsi que les négociateurs des trilogues. Même si le résultat obtenu ignore certaines de nos revendications pourtant cruciales, comme le lien avec le règlement

financier ou encore la nécessité d'organiser collectivement les éleveurs, il apporte de multiples avancées qui devraient largement profiter à la Santé Animale.

Nous ne dresserons pas ici un bilan de l'acquis des négociations, par contre nous souhaitons nous intéresser à certaines grandes échéances de mise en œuvre de ce texte : l'actualisation de la liste des maladies répertoriées, la catégorisation de ces maladies et enfin la mise en œuvre des mesures de biosécurité en élevage. Il est certes trop tôt pour présenter une position arrêtée. Mais nous souhaitons faire part de nos premières interrogations et remarques.

La liste des maladies répertoriées et leur catégorisation

Exercices complexes et indissociables aux enjeux importants

La FESASS a commencé un travail d'analyse du dispositif fixé par la LSA en matière de révision de la liste des maladies répertoriées puis de leur classement en cinq grandes catégories. Le calendrier prévu par les institutions précise que ces décisions devront être prises dans les trois années qui suivront la publication de la LSA. Il est donc nécessaire d'analyser le dispositif résultant des négociations en trilogue et

d'identifier les points pouvant poser problème.

Le groupe de travail « LSA » de notre Fédération s'est donc réuni pour étudier ces dispositions dans la perspective d'un échange avec le groupe des CVOs. Il a ainsi retenu une première série d'interrogations (voir annexe 1) portant notamment sur la dimension internationale de la révision de la liste des maladies répertoriées (cohérence avec la liste de l'OIE), l'impact de la catégorisation sur le coût et le financement de la politique sanitaire ainsi que sur les modalités pratiques du dispositif (qui évalue les maladies, comment sont associées les parties prenantes).



Rencontre avec les Chefs de Service Vétérinaires
Représentation Permanente du Land de Hesse, le 22 février 2016

Lors de l'échange avec les CVOs plusieurs points de convergences sont apparus concernant la complexité du processus, la nécessité d'arbitrages politiques, l'importance de faire des choix qui permettent de maintenir ou d'améliorer le statut sanitaire ou encore le besoin de disposer d'un système dynamique. La nécessité d'associer le secteur a également été réaffirmée avec l'idée de créer une plateforme spécifique.

La FESASS poursuivra sa réflexion à la lumière des remarques faites par les CVOs et produira une nouvelle contribution dans les prochains mois.

La biosécurité et la Loi de Santé Animale

Un outil essentiel

La biosécurité est un élément clef de la prévention qui a fait ses preuves. Comme le montre la gestion de la PPA dans les Etats Baltes et en Pologne, une application rigoureuse de quelques principes simples de biosécurité peut permettre de protéger efficacement les élevages face à une menace donnée.

En 2015 notre Fédération avait justement consacré une partie de son Assemblée Générale à cet outil. Nous avons alors démontré

que la biosécurité au sein de l'élevage est certes un élément clef de la prévention mais qu'il n'est pas le seul. La surveillance collective de l'ensemble du territoire et la formation des différents intervenants constituent d'autres facteurs essentiels pour assurer une bonne gestion sanitaire des risques. La LSA fixe aussi et à juste titre, des exigences dans ces autres domaines. La biosécurité est donc une composante d'une démarche beaucoup plus globale.

La biosécurité est à la fois individuelle et collective. Face aux maladies contagieuses graves, l'unité épidémiologique de base à prendre en compte c'est la zone et non plus l'exploitation. Non seulement chaque éleveur doit appliquer individuellement les mesures de biosécurité sur son exploitation. Mais il faut aussi que tous les éleveurs fassent de même sur la zone. L'exemple de la gestion de la PPA démontre clairement ce principe : la protection des élevages n'a été réelle qu'une fois la stratégie commune adoptée et appliquée par tous les éleveurs avec une même rigueur.

Un autre élément important à prendre en compte porte sur l'acceptation des mesures. Concrètement celles-ci doivent être réalistes au plan technique et au regard des contraintes

économiques de l'exploitation. Elles doivent surtout être simples et applicables sans peser d'une façon excessive sur le fonctionnement quotidien des exploitations.

De telles mesures sont donc plus faciles à mettre en place en période de crise. Elles sont alors bien acceptées. Elles sont ciblées sur des risques précis et les enjeux sont immédiatement mesurables. De surcroît, les mesures à respecter ont une durée limitée.

En revanche l'inscription dans le temps, en routine, de mesures de biosécurité plus générales, impose des investissements qui sont souvent conséquents. Il convient alors de prévoir l'adoption d'incitatifs et un dispositif d'accompagnement financier.

Les prescriptions juridiques de l'article 10 de la LSA consacrées à la biosécurité répondent en partie à ces différentes remarques et contraintes. Mais pour la FESASS, il convient que la Commission conduise avec les parties prenantes concernées une réflexion sur la nécessité, ou pas, d'adopter des actes d'exécution pour préciser la stratégie globale en matière de biosécurité et les exigences minimales spécifiques à chaque espèce, à chaque type d'exploitation et à chaque type

de risque. La question centrale porte ici sur le choix des moyens à utiliser pour garantir l'application uniforme de ce dispositif. Il faut avoir conscience que l'Élevage européen dispose déjà d'une bonne expérience en matière de biosécurité dans diverses filières. Il ne sera donc pas nécessaire de tout réinventer. Un état des lieux s'impose. Pour la FESASS, il devrait s'accompagner d'un bilan préalable permettant d'évaluer la pertinence des mesures mises en place.

Le succès de la stratégie préventive de l'Union passe par l'application efficace de la biosécurité. Il est donc vital de mettre en place une approche partenariale qui garantisse la mobilisation et l'adhésion de toutes les parties concernées.

La surveillance

Une autre composante essentielle de la prévention

La LSA comporte tout un chapitre consacré à la surveillance. Il s'agit en effet, d'une composante essentielle garantissant le fonctionnement efficace du dispositif préventif développé dans le cadre de la Stratégie de Santé Animale de l'Union et encadré par la LSA.

L'adoption de mesures d'application est également prévues pour préciser la mise en œuvre de ce chapitre de la LSA. Le contenu de ces mesures sera déterminant pour l'avenir et la crédibilité du dispositif européen. Consciente des enjeux, la FESASS a décidé de mobiliser aussi son groupe de travail « LSA » sur les différents types de surveillance à développer et leur bonne complémentarité. La FESASS dispose ici de l'expérience de ses organisations membres, acquise à la fois sur le terrain au quotidien et dans le cadre de travaux scientifiques conduits en partenariat avec différentes agences et instituts de recherche. Notre Fédération prendra également diverses initiatives en 2016 afin de partager ses réflexions et débattre sur les différentes pistes à suivre dans en matière de surveillance.

La proposition de règlement relatif aux médicaments vétérinaires

Améliorer la disponibilité des médicaments et responsabiliser les prescripteurs et utilisateurs.

Les propositions de nouveaux règlements relatifs aux médicaments vétérinaires et aux aliments médicamenteux adoptées par la Commission en 2014 étaient très attendues. En effet, ces textes devraient apporter lorsqu'ils seront en vigueur des améliorations significatives notamment en matière de disponibilité du médicament vétérinaire.

En 2015 ces propositions ont fait l'objet de travaux intensifs au sein du Parlement Européen et du Groupe d'experts du Conseil des Ministres. Comme nous le redoutions, les débats au sein du Parlement européen se sont focalisés sur l'utilisation des antibiotiques en élevage. Les utilisations prophylactiques et métaphylactiques ont été l'objet d'âpres débats. Le rapporteur, Madame Françoise Grossetête, a néanmoins tenu à travailler également sur les autres objectifs de cette proposition. C'était d'autant plus important qu'il s'agit :

- d'améliorer la disponibilité des médicaments vétérinaires
- de réduire la charge administrative,
- de stimuler la compétitivité et l'innovation
- d'améliorer le fonctionnement du marché Intérieur.

La FESASS a fait part aux parlementaires européens et plus particulièrement au rapporteur, de son analyse du texte et de ses préoccupations (voir rapport de l'année dernière). Elle a également formulé diverses propositions d'amendements visant notamment l'amélioration de la disponibilité pour les marchés limités. Certaines ont été retenues et adoptées. En revanche, les parlementaires ont durci les conditions de prescriptions et de délivrance des médicaments, principalement pour les antibiotiques. Ces évolutions, si elles devaient être reprises par le Conseil des Ministres seraient contraires à l'objectif d'une plus grande disponibilité. Ces mesures adoptées sous couvert

d'une plus grande rigueur, seraient en réalité inapplicables sur le terrain et risqueraient surtout de favoriser des pratiques frauduleuses. Une telle évolution compromettrait alors tous les efforts de notre secteur. Il ne faudrait donc pas que l'Europe choisisse un dispositif de prohibition qui rappellerait celui instauré aux Etats Unis au début du siècle dernier contre l'alcool. On en connaît tous les tristes conséquences.

L'adoption en 1ère lecture au Parlement, le 10 mars 2016, ouvre la voie aux négociations avec le Conseil des Ministres et la Commission. Toutefois, compte tenu des discussions en cours entre les experts des Etats membres et du travail de réécriture qui les accompagne, il est probable que l'obtention d'un accord sur ce règlement n'interviendra qu'au second semestre 2016 ou au début de 2017.

Pour les éleveurs et leurs vétérinaires, ce texte est capital. En assurant l'accès à un choix suffisamment large de médicaments vétérinaires, il garantira des soins adaptés et efficaces aux animaux d'élevage. Notre Fédération sera donc très attentive aux discussions et aux évolutions envisagées. Elle attirera l'attention des législateurs sur leurs responsabilités. Il ne faut ni aggraver les charges pesant sur les élevages ni complexifier à l'excès l'accès aux médicaments vétérinaires.

Dans ce cadre, elle souhaite aussi une initiative commune des différentes parties prenantes concernées afin de souligner notre intérêt commun à promouvoir des soins efficaces aux animaux. Notre Fédération agira en ce sens dans les prochains mois.

Le règlement « contrôles »

Renforcer la qualité et l'homogénéité des contrôles

Les travaux sur la révision du règlement « contrôles » progressent puisque les négociations en trilogue ont été engagées. Toutefois les positions entre les

trois Institutions semblent bien éloignées sur plusieurs points fondamentaux de la proposition.

Ce texte est pourtant vital pour la crédibilité du dispositif sanitaire européen. Il propose une approche intégrée allant de la fourche à la fourchette tout en ciblant davantage les contrôles en fonction des risques. Il devrait permettre de renforcer la qualité et l'organisation des services de contrôles dans les Etats membres.

Comme depuis le début des discussions, la principale mesure conflictuelle demeure le financement des opérations de contrôle. La Commission a proposé d'améliorer le système des redevances obligatoires versées par les opérateurs aux Autorités Compétentes en se fondant sur la base du coût réel. Ces redevances seraient dues qu'il s'agisse des contrôles « de routine » ou des contrôles occasionnés par l'opérateur (importation, certification, agrément, ...). Toutefois, la Commission a proposé de dispenser les micro-entreprises de cette redevance.

Les discussions entre les représentants du Conseil et du Parlement font apparaître un désaccord d'approche.

D'une façon générale, la FESASS réaffirme que la priorité doit porter sur l'amélioration du dispositif afin de garantir un niveau de qualité homogène aux consommateurs européens. Elle demeure plus particulièrement attachée à la possibilité de délégation de certaines missions de contrôles. Enfin, elle a insisté sur la nécessité de garantir la qualité des contrôles aux frontières avec les pays tiers.

La lutte contre les antibiorésistances

Préparation d'un nouveau plan quinquennal et engagement de la FESASS

L'année 2015 aura été fortement marquée par les préoccupations en matière de développement des antibiorésistances. Les débats au sein du Parlement Européens dans le cadre des



The banner features a collage of images at the top: a farmer in a blue cap, a pig, a chicken, and a veterinarian with a patient. Below the images, the text reads: 'International conference', 'Farmers and veterinarians together to tackle antimicrobial resistances', and 'Borschette Center, Brussels, 23rd October 2015'. Logos for the Presidency of the Council of the European Union, Grand Duchy of Luxembourg, the Luxembourg Government, and FESASS are displayed at the bottom.

travaux sur la proposition de règlement relatif aux médicaments vétérinaires auront certainement contribué à cette mobilisation mais pas seulement. En effet, au sein des autres Institutions diverses activités ont été initiées sur ce thème.

Par exemple, la Commission a engagé les travaux préparatoires concernant son deuxième plan d'action pour combattre les menaces croissantes de la résistance aux antimicrobiens. Il doit succéder au plan quinquennal actuellement en vigueur qui a été adopté en 2011. Une étape essentielle de cette préparation porte sur l'évaluation du plan actuel. Cette procédure a été confiée par la DG SANTE à une équipe de l'Institut de recherche RAND Europe. Il s'agit d'évaluer :

- Si les actions stratégiques contenues dans le plan étaient les plus appropriées pour lutter contre les AMR;
- Quels éléments ont bien ou mal fonctionnés;
- Si les objectifs sont toujours pertinents face aux besoins de la lutte contre les AMR;
- Si l'approche est suffisamment holistique.

L'évaluation a été conduite en associant les parties prenantes notamment lors d'ateliers communs. Elle s'est également appuyée sur un questionnaire en ligne portant à la fois sur les aspects de Santé Humaine et de Santé Animale.

La FESASS s'est investie dans ce processus et a contribué à l'ensemble de ces consultations.

Par ailleurs, notre Fédération en partenariat avec la Présidence Luxembourgeoise du Conseil des Ministres et la Commission Européenne a organisée une conférence internationale le 23 octobre 2015, intitulée « Les éleveurs et les vétérinaires ensemble pour lutter contre les antibiorésistances ». Il était absolument nécessaire de présenter les actions conduites par les éleveurs et les vétérinaires dans les élevages avec l'appui de leurs organisations collectives afin de contribuer aux débats en cours.

Le Dr Vytenis ANDRIUKAITIS, Commissaire européen en charge de la Santé, et M. Fernand ETGEN, Ministre de l'Agriculture du Luxembourg ont participé activement à cette manifestation qui a réuni près de 200 participants venant de 27 pays (Etats membres et pays tiers).

Fondé sur les propositions du groupe de travail « Médicaments Vétérinaires et lutte contre les antibiorésistances » de la FESASS, le programme a permis d'alterner les témoignages concrets et les échanges. Deux tables rondes ont ensuite esquissé des pistes pour l'avenir.

Lors des trois sessions organisées le matin, les participants ont pu découvrir des actions concrètes conduites par les éleveurs et les vétérinaires. Ainsi, lors d'un témoignage-interview, Monsieur Vincent BOCHART, éleveur laitier français du département du Rhône, a pu expliquer de façon détaillée comment grâce à l'évolution de ses méthodes de travail et à une



Le Dr Vytenis ANDRIUKAITIS, Commissaire européen et M. Fernand ETGEN, Ministre de l'Agriculture du Luxembourg, entourés du Dr Félix WILDSCHEITZ, CVO du Luxembourg et des représentants des parties prenantes. (Crédit : Myriam Alcain, EPRUMA)

surveillance adaptée de ses animaux, il a pu réduire sa consommation d'antibiotiques et diviser par 2 ses frais vétérinaires.

De même, Le Docteur Rens van Dobbenburgh, Vice-Président de la FVE, a pu présenter les actions et résultats remarquables obtenus aux Pays Bas dans la lutte contre les AMR. Les Dr João PALMEIRO et Jan VAARTEN, respectivement Président du Groupe de travail de la FESASS et Directeur Général de la FVE, ont quant à eux présenté les actions de leurs organisations membres et insisté sur le rôle de l'éleveur et du vétérinaire.

Les débats ont montré l'existence d'un large consensus partagé par les pouvoirs publics et les parties prenantes quant à la nécessité de garantir dans la durée l'efficacité des antibiotiques. Ils ont aussi mis en évidence que des solutions simples et pragmatiques peuvent être mises en œuvre pour réduire l'utilisation des antibiotiques en élevage en se fondant sur des démarches préventives. Les conclusions de cette conférence (voir annexe 2) insistent sur la nécessité d'une approche globale basée sur le principe « Une seule santé »

humaine et animale. Elles constatent que l'engagement individuel des éleveurs et des vétérinaires est l'un des facteurs clef de la réussite des actions conduites. Mais cet engagement ne se décrète pas il passe par un travail collectif de sensibilisation et de formation. Enfin, ses conclusions comportent diverses recommandations concernant la proposition de règlement relatif aux médicaments vétérinaires.

L'ensemble de l'enregistrement vidéo de cette conférence ainsi que les présentations power point sont disponibles sur notre site web : www.fesass.eu

Notre Fédération a également adressé une contribution à l'Organisation Mondiale de la Santé dans le cadre de son enquête auprès des parties prenantes. Il était nécessaire de témoigner de notre intérêt pour le projet de plan d'action mondial de cette organisation contre les AMR en tant que fédération représentant des éleveurs européens et leurs organisations sanitaires,

En 2016, la FESASS souhaite poursuivre cet investissement en matière de lutte contre les antibiorésistances. En premier lieu, elle consacre une large part

de son Assemblée Générale à ce thème. Les actions conduites en Belgique et leurs adaptations en cours constituent un bon exemple de mobilisation à tous les niveaux avec un engagement politique fort. La présentation du travail de la plateforme EPRUMA montrera aussi comment un partenariat constructif peut être développé et entretenir la mobilisation de l'ensemble des parties concernées. Enfin, l'action de l'OIE sera également soulignée car les initiatives nationales et de terrain doivent s'inscrire en cohérence avec les actions internationales dont elles sont indissociables.

Bien-Etre animal *Eventuelle plateforme européenne*

La FESASS accorde une grande importance aux dispositions concernant le bien-être animal en Europe. Il s'agit d'un facteur lié à la Santé Animale qui doit être pris en compte. L'Europe occupe dans ce domaine, une place de leader avec un cadre réglementaire très développé. La FESASS participe avec intérêt aux réflexions sur l'éventuelle création d'une plateforme européenne sur le bien-être animal.

Les autres activités de la FESASS

En 2015 la 83ème Session Générale de l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE) a été marquée par l'élection du Dr Monique ELOIT comme Directrice Générale en remplacement du Dr Bernard VALLAT qui ne se représentait pas après 15 années particulièrement denses passées à la tête de cette Institution. Son bilan est très riche de progrès pour l'OIE et pour la Santé Animale dans le monde. La FESASS participait à cette session historique. Dans le cadre, de son implication dans les activités européennes de l'OIE et de la FAO, la FESASS a également suivi les travaux du GF TADs pour l'Europe.

Conscientes de l'implication de plus en plus forte des députés européens dans la politique sanitaire de l'Union, la FESASS et la FVE ont proposé aux parlementaires la création d'un groupe de travail sur la Santé Animale et la Sécurité Alimentaire. Soutenue par Messieurs Michel DANTIN et Reimer BÖGE ainsi que par Madame Françoise GROSSETETE, cette initiative a conduit à une première réunion en février 2016.

Enfin, l'année dernière la plateforme partenariale EPRUMA dont notre Fédération est membre, a été aussi très dynamique. Une nouvelle plaquette sur la bon usage des antibiotiques en élevage a été publiée et présentée à l'occasion du dixième anniversaire d'EPRUMA.

Les activités de l'OIE

Un rôle toujours plus important et un travail de fond essentiel.

La FESASS tient à saluer la brillante élection du Docteur Monique ELOIT à la Direction Générale de l'OIE pour un mandat de cinq ans qui a commencé le 1er janvier 2016. Présent à la Session Générale, le Président Didier DELMOTTE lui a présenté ses félicitations ainsi que ses vœux de succès.

La nouvelle Directrice Générale, a notamment déclaré après son élection qu'elle « accorderait un niveau élevé de priorité à l'amélioration du statut sanitaire des élevages tant pour protéger la santé que pour soutenir le développement socio-économique du secteur de l'élevage. » Connaissant effectivement son attachement au secteur de l'élevage, sa grande compétence et sa détermination, nous sommes convaincus qu'elle conduira avec succès l'action de l'OIE.

Le Dr ELOIT connaît bien la FESASS. Elle est par exemple, intervenue au nom de l'OIE, lors de la conférence organisée par notre Fédération et la Présidence



© OIE / D. Mordzinski

Le Dr Bernard VALLAT, Directeur Général de l'OIE de 2000 à 2015 et le Dr Monique ELOIT, Directrice Générale de l'OIE depuis le 1er janvier 2016

Belge sur la Surveillance en Santé Animale. Elle recevra début avril Didier DELMOTTE afin de faire le point sur les priorités et les préoccupations de la FESASS ainsi que sur les relations de notre Fédération avec l'OIE.

Nous souhaitons aussi témoigner toute notre gratitude à l'égard du Dr Bernard VALLAT. Tout d'abord, pour le travail considérable qu'il a accompli au service de la Santé Animale Mondiale, mais aussi pour sa volonté de

toujours associer les éleveurs au dispositif sanitaire et aux actions conduites, enfin pour le soutien apporté au travail et manifestations de notre Fédération.

Le Dr Karin SCHWABENBAUER, CVO allemande qui présidait le Conseil de l'OIE ayant terminé son mandat a été remplacée par le Dr Botho Michael MODISANE, CVO d'Afrique du Sud.

En plus de ces mouvements, l'Assemblée mondiale des Délégués a adopté comme chaque année de nombreuses résolutions permettant de faire évoluer et compléter les normes et lignes directrices. Parmi celles-ci, on peut retenir, outre les points mentionnés précédemment dans ce rapport sur la PPC et la Tuberculose, une importante mise à jour du chapitre sur la Fièvre Aphteuse du Code terrestre de l'OIE ainsi que la prise en compte de la forme atypique de l'ESB.

Il convient aussi de souligner que l'OIE a organisé à Abidjan avec la FAO une conférence mondiale sur la Peste des Petits Ruminants (PPR). A cet occasion un plan mondial de contrôle et d'éradication de cette maladie a été validé par les participants. Sous réserve de disposer des moyens financiers nécessaires, l'éradication de la PPR devrait être réalisée à l'horizon de 2030.

Réunion du Comité directeur du GF-TADs pour l'Europe
Une initiative pour soutenir la coopération internationale

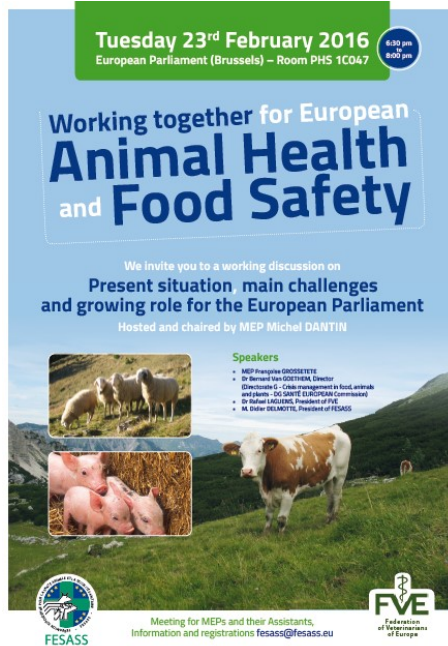
La FESASS a participé comme observateur, à la réunion du Comité Directeur du GF-TADs pour l'Europe les 30 septembre et 1er octobre 2015. Ce Cadre Global pour le contrôle progressif des maladies animales transfrontalières est une initiative conjointe de l'OIE et de la FAO pour encourager la coopération entre pays d'un même continent et mutualiser les moyens. Lors de cette réunion présidée par le Dr Bernard Van GOETHEM, Directeur (DG SANTE), les participants ont fait le points sur les actions en cours notamment face à la PPA et à la FA. Deux recommandations ont été adoptées : l'une sur les mécanismes de gouvernance et l'autre sur les moyens d'améliorer la prévention et la maîtrise des maladies prioritaires en Europe. A cet occasion, le rôle des organisations sanitaires collectives des éleveurs et de la FVE dans la mobilisation des éleveurs et des vétérinaires

praticiens a été souligné.
Un groupe de travail des députés européens
Une initiative commune de la FVE et de la FESASS

Avec l'adoption de la Loi de Santé Animale et bientôt des autres règlements relatifs aux médicaments vétérinaires et aux contrôles officiels, le Parlement va voir son rôle accru avec le contrôle des actes délégués qui découleront de ces textes cadre.

Dans le même temps, ces sujets complexes donnent souvent lieu à des débats très subjectifs. La FVE et la FESASS ont donc proposé aux membres du Parlement Européen engagés sur les dossiers de Santé Animale et de Sécurité Alimentaire de créer un groupe spécifique dédié à ces questions.

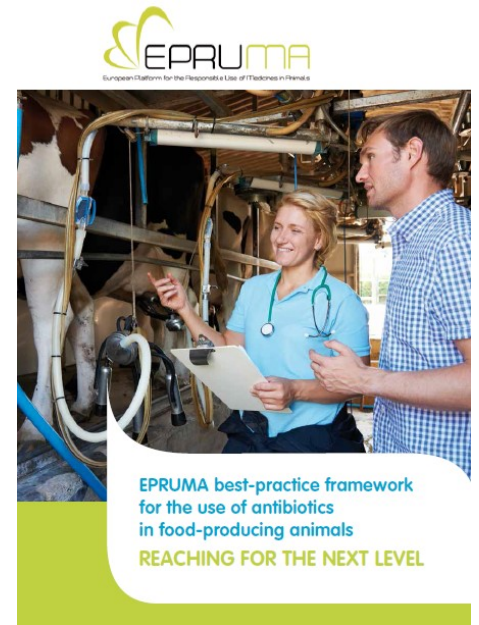
Une première réunion s'est déroulée le 22 février 2016. Il s'agissait de concrétiser ce projet et de faire le point sur la situation sanitaire et sur les moyens de l'action sanitaire dans l'Union.



Les parlementaires présents et représentés ont souhaité que ce groupe se réunisse avant l'été 2016 pour traiter des aspects sanitaires du TTIP en s'appuyant sur une analyse comparée des approches sanitaires américaines et européennes.

Avec cette initiative, nos deux fédérations souhaitent permettre aux parlementaires intéressés de disposer d'un lieu d'échange

technique avec les représentants des acteurs de terrain de la San-



té Animale.
EPRUMA
Un dixième anniversaire fructueux

La plateforme EPRUMA est une initiative originale au niveau Bruxellois. Elle rassemble les principales organisations professionnelles européennes concernées par l'utilisation du médicament vétérinaires. Son action a été mise en valeur lors des débats au Parlement sur le projet de règlement relatif aux médicaments vétérinaires avec la reprise de définitions élaborées en son sein.

En 2015 EPRUMA a aussi fêté son dixième anniversaire. C'était la bonne opportunité pour promouvoir sa nouvelle plaquette concernant l'utilisation des antibiotiques en élevage et appelant à franchir un nouveau niveau dans la bonne utilisation de ces médicaments.

EPRUMA a accueilli de nombreux invités à cette occasion et Madame Julie GIRLING, Député européen, a apporté son soutien à l'activité d'EPRUMA en soulignant qu'elle témoigne de l'engagement fort de ses membres.

La FESASS se réjouit du rôle grandissant d'EPRUMA et poursuivra la promotion de cette plateforme en l'invitant à intervenir aussi souvent que possible dans ses réunions publiques.



Vie de la Fédération

Notre fédération attache une grande importance à l'échange avec et entre ses membres car sa richesse vient de leurs compétences et de leurs expériences concrètes au service des éleveurs et de la Santé Animale. En 2015 et en 2016 son action quotidienne s'est inscrite et continuera de s'inscrire dans cette logique.

Cette année verra justement un effort particulier consenti en matière de communication et la poursuite de la mise en œuvre de notre plan stratégique.

La FESASS au quotidien

Une équipe d'éleveurs, responsables professionnels, et d'administratifs très mobilisée

L'engagement des membres de la FESASS se renforce d'année en année. Grâce à cette mobilisation, elle est en mesure de s'appuyer sur un réseau contributif et réactif. Elle bénéficie ainsi de compétences multiples enrichies de l'expérience de ses membres. Cette mobilisation lui permet aussi de garantir une présence continue sur les dossiers sanitaires européens et internationaux.

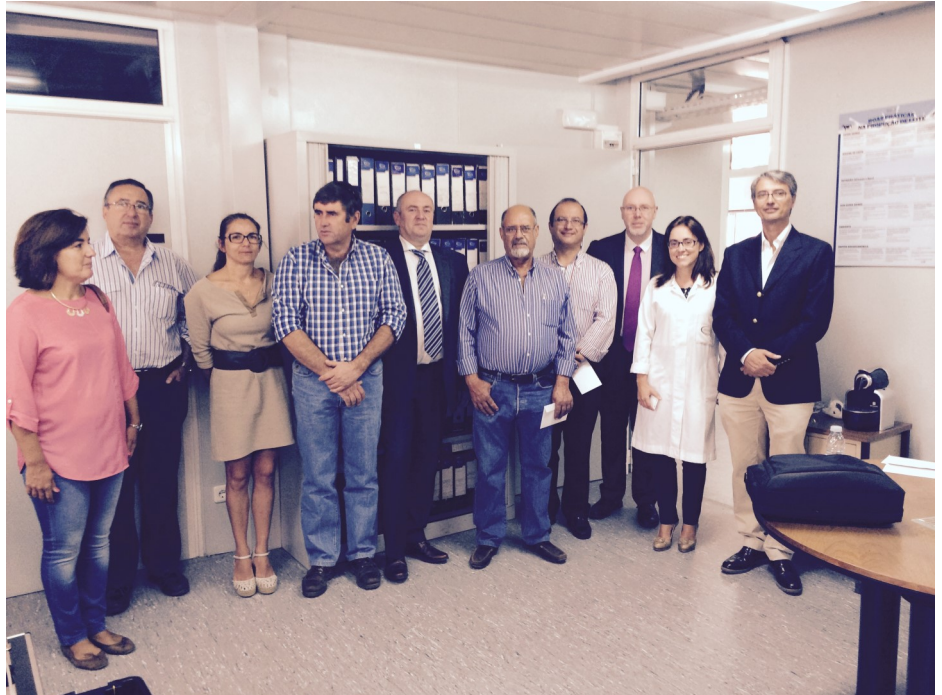
Concrètement, la FESASS a encore accru sa présence à Bruxelles en 2015 et réfléchit aux voies à suivre pour l'intensifier encore davantage dans les années à venir. Cela nécessitera certainement un renforcement de ses moyens sur place en collaboration avec ses organisations membres. Cette présence est d'autant plus nécessaire que la FESASS a développé ces dernières années des relations bien plus importantes avec les Institutions européennes et les autres parties prenantes. Plus sollicitée, elle doit se donner les moyens de répondre aux attentes de ses interlocuteurs et de ses membres.

Une communication renforcée

Plus forte visibilité et valorisation des actions de ses membres

En privilégiant les dossiers de fond et les actions concrètes, la FESASS n'a pas suffisamment développé sa communication. Certes son site internet fait l'objet de nombreuses visites et fait l'objet de mises à jour assez régulières mais il dispose que d'une version française. En 2016 un effort particulier portera sur la création de la version anglaise de ce site.

De plus, l'accent sera mis sur la mise en œuvre des différents volets du



Le Président et le Secrétaire Général de la FESASS avec les représentants des organisations sanitaires portugaises

plan stratégique adopté en 2015. Fruit d'un travail interne important, sa mise en œuvre doit être l'occasion d'échanger avec nos partenaires et de promouvoir les principes et valeurs qui guident notre engagement au service de la Santé Animale

foire agricole de Póvoa de Varzim. Celui-ci a traité de l'activité de la FESASS, de la LSA et du règlement relatif aux médicaments vétérinaires. Il a permis de promouvoir l'activité de l'Union européenne dans le domaine de la Santé Animale.

Enfin, un nouveau document de communication sera élaboré afin d'expliquer et promouvoir notre activité et celle de nos membres.

La FESASS auprès de ses membres

Une relation privilégiée

En 2015, la FESASS a également poursuivi son engagement auprès de ses membres. Elle a ainsi répondu à l'invitation de l'UCADESA organisation sanitaire qui rassemble les éleveurs du nord du Portugal. Elle a ainsi pu contribuer à la réalisation d'un atelier sanitaire organiser dans le cadre de la

La FESASS a pu visiter les locaux de l'UCADESA et du laboratoire et rencontrer les responsables locaux de l'Élevage. Elle a pu constater le dynamisme des éleveurs et l'engagement des exploitations de cette région du Portugal dans l'action sanitaire.

A l'occasion de ce déplacement, les représentants de la FESASS ont pu s'entretenir avec les autorités portugaises et leur faire part de nos préoccupations face à la situation de l'élevage et aux menaces sanitaires.

Annexe 1 : Réflexions sur la liste et la catégorisation

Debate on listing of diseases

Considerations from the European
Animal Health Services

by Hans-Peter Schons,

chairman of the FESASS Working Group on the
Animal Health Law



Preliminary remarks:

- Listing of diseases is a complex issue, should be discussed not only in the context of the new EU animal health law
- we are giving our preliminary assessment, subject to change
- put the issue into context, reiterate what are the core principles to us:
 - promote/encourage collective actions
 - duly recognising economic aspects



Questions assigned to three areas:

Debate on listing of diseases
of Hessen to the EU, 22. 02. 2016 in Brussels

2

FESASS WG on 28 January discussed pertinent issues and open questions related to:

- Listing
- Categorisation (measures)
- General aspects



FESASS-CVOs Debate on
Representation of the State of Hessen



Listing

- not a new invention
- build upon existing lists
 - that were, however, set up for different reasons
- alignment / harmonisation with OIE list
- consequences for (export) certificates
- Climate change and globalisation lead to growing risk of being exposed to new pathogens
 - what to do if there is no (international) consensus about the relevance of a disease (e. g. SBV)?
 - differentiation between serotypes or strains with different pathogenicities (e. g. BTV)?

FESASS-CVOs Debate on listing of diseases
Representation of the State of Hessen to the EU, 22. 02. 2016 in Brussels

4

Categorisation



- Effectiveness and efficiency of the measures to control or eradicate a disease depend on the level of engagement
 - budget
 - clarity and legibility of the legislative framework as a prerequisite for collaboration of farmers and veterinarians
 - administrative burden
 - economic consequences for farmers and the agri-food industry

General aspects (1)



- Involvement of farmers and veterinarians (also animal health services) is crucial if they are supposed to take up the approach
- who can take the initiative to list / de-list
- who will help assessing the cost-benefit-ratio of the measures (role of agencies like EFSA)
 - objectivity of criteria
 - what to do in case of unequal distribution along the chain
 - direct and indirect costs

General aspects (2)



- how to deal with conflicts of interest
- further research needed on “outcome-based” certification procedures
 - balance between strict focus on effective control measures and interest of farmers to move animals (trade)
- implementation of national safeguard measures by Member States in order to defend their sanitary status

Annexe 2 : Conclusions de la conférence sur les AMR



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Agriculture,
de la Viticulture et de la
Protection des consommateurs
Administration des services vétérinaires

Conclusions de la Conférence internationale

« Les éleveurs et les vétérinaires ensemble pour lutter contre les antibiorésistances »

Bruxelles, le 23 octobre 2015

1. Le développement des antibiorésistances constituent un problème majeur pour la santé animale et la santé publique. Le risque est grand de voir disparaître à terme les possibilités de traitement efficace avec les antibiotiques. Cette situation exige une approche internationale concernant toutes les utilisations des antibiotiques en santé humaine et en santé animale. En effet, quelle que soit l'utilisation et n'importe où qu'elle se produise, si une résistance devait se développer elle concernerait l'ensemble de la planète.
2. Il y a donc un intérêt commun et vital à préserver l'efficacité des différentes catégories d'antibiotiques. Au-delà, il est nécessaire de garantir dans la durée, l'accès de la médecine vétérinaire aux antibiotiques pour des raisons de santé publique, de santé et de bien-être animal, de sécurité et de sûreté alimentaire.
3. Les Institutions internationales, notamment l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE) et l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), sont d'ores et déjà très engagées dans ce domaine. Leurs initiatives ainsi que leurs rôles d'information et de coordination doivent être soutenus et encouragés afin d'entretenir et de renforcer la mobilisation des pays et de tous les intervenants concernés. Dans ce cadre, le partenariat entre les institutions internationales et les organisations non gouvernementales constitue un moyen privilégié pour atteindre les acteurs de terrain.
4. A leur niveau, les éleveurs et les vétérinaires de l'Union Européenne sont mobilisés et œuvrent de plus en plus collectivement et individuellement pour éviter le recours aux antibiotiques en renforçant les démarches préventives y compris médicales.
5. Responsable de son exploitation, il est essentiel que l'éleveur s'engage à titre individuel et qu'il adhère pleinement aux démarches proposées. Pour être attractives et efficaces, celles-ci doivent être adaptées au type de production et aux caractéristiques de chaque exploitation. Le règlement relatif à la Santé Animale, fondé sur le principe d'une prévention adaptée aux risques, devrait favoriser une telle approche. Il convient de veiller à ce que les règlements relatifs aux médicaments vétérinaires et aux aliments médicamenteux s'inscrivent dans la même logique convient de veiller à ce que le règlement relatif aux médicaments vétérinaires s'inscrive dans la même logique.
6. Les organisations professionnelles, souvent avec l'appui des pouvoirs publics, ont développé des actions de sensibilisation, des outils et des sessions de formation à la fois pour favoriser l'adoption de démarches préventives et renforcer l'utilisation prudente des antibiotiques. Ces actions ont prouvé leur efficacité tant au plan sanitaire et qu'économique. Elles constituent donc un levier important au niveau des éleveurs et des vétérinaires.
7. Toutefois, il y a toujours des cas pour lesquels le recours aux antibiotiques est la seule solution efficace pour soigner les animaux.
8. Dans ce cas, il est particulièrement important de veiller au bon choix thérapeutique. Le recours aux antibiogrammes et aux moyens d'analyses rapides permet de cibler plus précisément les prescriptions. Ces outils constituent des réponses pertinentes au moins lorsqu'il s'agit de recourir à certaines classes d'antibiotiques et sous réserve de faisabilité.

9. D'une façon générale, il est important de souligner que seuls les vétérinaires disposent de la compétence nécessaire pour prescrire des antibiotiques et que la délivrance par Internet de ce médicament devrait être interdite.
10. Le règlement relatif aux médicaments vétérinaires a notamment pour objectif de garantir la bonne disponibilité des médicaments. Il s'agit de garantir l'accès à des médicaments efficaces dans tous les Etats membres de l'Union, pour toutes les espèces animales et pour toutes les maladies. Concernant les antibiotiques, cet objectif est menacé par les discussions concernant l'interdiction d'utilisation en médecine vétérinaire des catégories dites critiques. De telles dispositions, réduiraient de fait les possibilités de soins aux animaux. Les décisions d'interdiction devraient donc être fondées sur une analyse scientifique et pratique des risques.
11. L'interdiction de l'utilisation prophylactique des antibiotiques pose problème. Une approche raisonnable impose de développer des solutions alternatives préalablement à toute interdiction.
12. En matière de disponibilité d'antibiotiques dans le futur, Il est également vital que ce règlement encourage la recherche.
13. Considérant la nécessité de garantir la protection des consommateurs face aux risques posés par les antibiorésistances et afin de limiter les distorsions de concurrence, il est essentiel que les dispositions du futur règlement s'appliquent également aux produits importés.
14. La lutte contre les fraudes en matière de médicament constitue une préoccupation majeure. La prescription, la délivrance et le contrôle des médicaments constituent des étapes essentielles pour s'assurer de la qualité des produits utilisés.
15. La situation dans l'Union s'est globalement améliorée en ce qui concerne la consommation d'antibiotiques au cours de la dernière décennie. Cependant la situation entre Etats membres n'est pas homogène. Il existe diverses marges de progrès. Le règlement devrait apporter une réponse plus efficace à ces problèmes.

Fédération Européenne pour la Santé Animale et la Sécurité Sanitaire (ASBL)

Siège social : Allée des Artisans, 2 – 5590 Ciney – Belgique

Secrétariat Général : 149 rue de Bercy – 75595 Paris Cedex 12 – France

www.fesass.eu - fesass@fesass.eu